

Guide de facturation

Spécialiste

Neurologie-Neuropsychiatrie

Électroencéphalographie

Prendre soin
de ce qui compte

MULTI@D^{MD}
Solution administrative
et financière en santé

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7		

Suppléments			
Évaluation neurocognitive		Évaluation neurocognitive spécialisée par le neurologue, excluant le MOCA, le MMSE, l'histoire et l'examen neurologique, d'une durée minimale de 1 heure	Max 2 / année / patient / établissement
Pathologie		Friedreich, maladie de Huntington, polyneuropathie démyélinisante inflammatoire chronique, myasthénie grave, hypersomnie idiopathique et narcolepsie, dystonie généralisée idiopathique ou paralysie cérébrale / inscrire le code de diagnostic approprié	Max 2 / année civile / patient
Durée		Pour le soin d'un patient porteur d'une pathologie dont le diagnostic ou le traitement est complexe et nécessite une visite d'une durée inhabituelle, minimum de 30 minutes	Inscrire l'heure de début et de fin avec la visite
Enfant de 14 ans ou moins		Pour patient de 14 ans et moins	Automatique avec le NAM

Visites									
Visite Principale		09127	09162	09150	09147	09150	09162	09150	
Évaluation neurocognitive		15697	15700				15700		
Pathologie		16067	16072		16073		16072		Inscrire le code de diagnostic approprié
Durée		09137	09078*	09080*			09078*	09080*	Inscrire l'heure de début et de fin avec la visite
Visite Principale subséquente				09060	09296				
Pathologie					16074				Inscrire le code de diagnostic approprié
Durée					09080				Inscrire l'heure de début et de fin avec la visite

Légende
*Actes non rémunérés lorsqu'en mode de rémunération mixte: du lundi au vendredi entre 7h00 et 17h00 (exception: jours fériés)

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
				-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	

Visites (suite)									
Consultation		09165	09170	09160	09176	09150	09108		Inscrire le référent
Évaluation neurocognitive		15697	15700				15700		
Enfant de 14 ans et moins		15134	15136	15135			15137		
Rapport par un neuropédiatre		15698	15701						
Transfert				09094					
Suppl. Durée					09080				Inscrire l'heure de début et de fin avec la visite de transfert
Contrôle		09129	09164*	09152*	09148*		09164*	09152*	
Évaluation neurocognitive		15697	15700				15700		
Départ				00024					
Tournée des malades le week-end				09161					
Chimiothérapie - supervision			15702	15699					
Soins dans unité de neurologie									
Premier jour				16070					
Jours subséquents				16071					
Réunion neuromusculaire multi				15599					

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés				
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence	
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7	

CNESST

Médecin qui a la charge

Examen du travailleur - sans délai		09944	Rédaction et expédition sans délai à la commission du rapport d'évaluation médicale prescrit
Pathologie		09901	Suppléments dans le cas de pathologies cérébrales organiques

Médecin désigné

Examen du travailleur - sans délai		09978	Rédaction et expédition sans délai à la commission du rapport d'évaluation médicale prescrit
Pathologie		09902	Suppléments dans le cas de pathologies cérébrales organiques
Examen du travailleur- délai 1 à 5 jours		09946	Rédaction et expédition sans délai à la commission du rapport d'évaluation médicale prescrit
Pathologie		09980	Suppléments dans le cas de pathologies cérébrales organiques

Procédés diagnostics et thérapeutiques

Électroencéphalographie

Électroencéphalographie de base			00347	
Avec électrodes pharyngées			00735	

Lieu de dispensation			Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence	
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7	

Procédés diagnostics et thérapeutiques (suite)

Électroencéphalogramme de sommeil			00752						
Électroencéphalogramme dynamique - enr. continue									
Première heure			20535						
Chaque heure subséquente			20536						
Électromyographie									
Base - moins de 7 muscles		00356	00356						
De la fibre unique		09411	09411						
Base - plus de 7 muscles		09412	09412						
Étude de la conduite nerveuse		00357	00357						Inscrire le nombre de services
Réflexes H ou ondes F		00363	00363						Inscrire le nombre de réflexes
Thrombolyse									
Soins médicaux post-thrombolyse		20182							
Téléthrombolyse		20183							
Intraveineuse lors d'un AVC		20083							

Lieu de dispensation			Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence	
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7	

Services de laboratoire en établissement

Électroencéphalographie

Électroencéphalogramme de base		40010	Interprétation effectuée à partir d'un appareil à 8 canaux et un tracé enregistré avec un minimum de 17 électrodes comprenant 5 à 8 montages différents, ou à partir d'un appareil à 16 canaux avec 4 à 6 montages différents et, dans l'un ou dans l'autre cas, 1 ou 2 activations par hyperventilation et stimulation intermittente					
Tracé de sommeil		40020						
Enr. avec électrodes spénoïdales		40040						
Étude avec électrodes spénoïdales		40060						

Analyse qualitative de l'électrogénèse

Un hémisphère		40090						
Deux hémisphères		40100						

Enregistrement prolongé spécial + 1 heure

Première heure		40110						
Chaque heure supplémentaires		40120						

Télémétrie

Sans enregistrement de crise		40130						
Avec enregistrement de crise		40140						

Lieu de dispensation			Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence	
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7	

Services de laboratoire en établissement (suite)

Électroencéphalographie (suite)

Enregistrement continu sur le scalp

Première heure		40150							
Chaque heure supplémentaires		40160							

Enregistrement stéréoencéphalographique

Première heure		40170							
Chaque heure supplémentaires		40180							
Stimulation électrique		40190							avec électrodes en profondeur
Stimulation médicamenteuse		40200							avec électrodes en profondeur
Test à l'amytal intracarotidien		40210							
Test à l'amytal intracarotidien combiné au métrazol		40220							Inscrire le nombre d'unité
Monitoring per-opératoire		40230							Inscrire le nombre d'unité

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7		

Services de laboratoire en établissement (suite)

Apnée du sommeil

Dépistage par oxymétrie nocturne		08489							
Étude (polygraphie) cardiorespiratoire du sommeil		08472							

Évaluation de la mécanique des apnées du sommeil

2-4 heures d'enregistrement		08473							pour un test par patient
4-8 heures d'enregistrement		08474							pour un test par patient
8 heures et plus d'enregistrement		08475							pour un test par patient
Montage EEG complet		08483	incluant minimum de 16 électrodes, avec enregistrement vidéo-EEG simultanés, interprétation						pour médecin spécialiste en électroencéphalographie seulement
Électrodes EMG additionnelles		08495	en regard de l'avant-bras (fléchisseurs et extenseurs communs superficiels des doigts), interprétation						
Monitoring EEG, EMG		08452	des membres inférieurs et analyse des données subjectives recueillies du patient durant une heure complète d'enregistrement lors d'un test d'immobilisation des membres inférieurs pour le syndrome des jambes sans repos						
Test de vigilance d'OSLER		08494	Évaluation de la vigilance via rétroaction monitorée par informatique au cours d'une à quatre séances, d'une durée maximale de 40 minutes chacune, réparties sur une période de 8 heures, par patient						
Mesures séries de la latence d'endormissement		08490	le monitoring électroencéphalographique, le monitoring électrocardiographique, l'électro-oculogramme et l'électromyogramme au cours d'un minimum de 4 séances distinctes, d'une durée maximale de 20 minutes chacune. Période de 8 heures / patient.						
Test de maintien d'éveil		08491	le monitoring électroencéphalographique, l'électro-oculogramme et l'électromyogramme au cours d'un minimum de 4 séances distinctes, d'une durée maximale de 40 minutes chacune. Période de 8 heures / patient.						

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES

PRÉAMBULE GÉNÉRAL

ONGLET - FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR

Règle d'application no 24

[Cliquer ici pour la référence](#)

2.13 PA 29. Neurologie

[Cliquer ici pour la référence](#)

PRÉAMBULE GÉNÉRAL

ONGLET A – PRÉAMBULE GÉNÉRAL

Règle 5 - Visites

[Cliquer ici pour la référence](#)

Règle 8 - Procédures diagnostics et thérapeutiques

[Cliquer ici pour la référence](#)

Liste des pathologies

[Cliquer ici pour la référence](#)

ONGLET B – TARIFICATION DES VISITES

[Cliquer ici pour la référence](#)

CNESST

[Cliquer ici pour la référence](#)

ONGLET C – PROCÉDÉS DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES

[Cliquer ici pour la référence](#)

SERVICES DE LABORATOIRE EN ÉTABLISSEMENT (SLE)

ONGLET D - ÉLECTROENCÉPHALOGRAPHIE

ADDENDUM 10

[Cliquer ici pour la référence](#)

ONGLET L - ÉPREUVES DE FONCTION RESPIRATOIRE

ADDENDUM 11

[Cliquer ici pour la référence](#)

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.

Guide de facturation

Tableau résumé Mixte, TH et Supervision

Prendre soin
de ce qui compte

Rémunération mixte

RAMQ	Description	Plage horaire			Per diem	
65030	Activités cliniques <u>sans</u> encadrement des médecins résidents et étudiants en médecine	M i x t e	AM	7h - 12h	½	Actes à taux réduit
65056	Activités cliniques <u>avec</u> encadrement des médecins résidents et étudiants en médecine		PM	12h - 17h	½	
65032	Travail en équipe multidisciplinaire		½ per diem: 3,5 h/jour 352 \$ minimum payé			
65020	Participation à des comités, aux réunions de service, de département ou du CMDP		1 per diem: 7 h/jour 704 \$ minimum payé			
65021	Activités comme chef de département ou de service	Maximum de 10h/jour: 5h (AM) et 5h (PM)				
65019	Activités à titre de responsable de programme clinique	H m o i x t e	SO	17h - 21h	-	Actes à plein tarif
65022	Cours ou exposés dispensés aux médecins résidents et aux étudiants en médecine à l'exception des cours répertoriés par l'Université		S+	21h - 00h	-	
65150	Activités de témoignage		NU	00h - 7h	-	
65151	Activités d'évaluation médico-légale					

Réunion multidisciplinaire

RAMQ	Description	\$
15405	Réunion clinique multidisciplinaire, minimum 60 minutes continues	200
15406	Supplément, par période additionnelle complète de 15 minutes (maximum 3 par réunion)	50
La participation aux réunions visées doit être d'un minimum de 60 minutes continues, à défaut de quoi cette participation n'est pas rémunérée. Pour toute participation de plus d'une heure, le tarif horaire s'applique au prorata, par période de 15 minutes.		
Maximum de 40h/année civile, par médecin.		

Forfait d'enseignement (Activité de supervision clinique des stages)

	Plage horaire		RAMQ	\$	Université	Lieu
Résident(s) seulement	AM	7h - 12h	19700	90	U. Laval	50013
	PM	12h - 17h	19701	90	U. de Montréal	50023
Au moins un externe	AM	7h - 12h	19702	120	U. McGill	50033
	PM	12h - 17h	19703	120	U. de Sherbrooke	50043
Moniteur(s) clinique(s) seulement	AM	7h - 12h	19762	90	Lieu à utiliser pour réclamer chacun des codes (19700, 19701, 19702, 19703, 19762, 19763) dans le but d'identifier l'université à laquelle le médecin professeur est rattaché. Ces codes sont valides en semaine sauf jour férié.	
	PM	12h - 17h	19763	90		

Tarif horaire - Comités (Maximum 10h/année et 3,5h/jour)

250 XXX	Rémunération à l'acte	XXX 214	De gestion du bloc opératoire	XXX 241	Sur des projets cliniques immobiliers
251 XXX	Rémunération mixte	XXX 215	De gestion en endoscopie	XXX 242	Sur des projets d'amélioration de la qualité ou d'optimisation
XXX 174	D'évaluation médicale, dentaire et pharma.	XXX 216	De l'approche adaptée: chutes, délirium, etc.	XXX 243	Sur désastre et plan de contingence
XXX 175	D'examen des titres	XXX 217	De l'éthique clinique	XXX 244	Sur l'utilisation et la pertinence des tests de laboratoires
XXX 176	De discipline	XXX 218	De la bibliothèque/Audiovisuel	XXX 245	Sur la qualité du triage à l'urgence
XXX 177	De gouvernement et d'éthique du C.A.	XXX 219	De la prévention et de la gestion des risques	XXX 246	Sur personnes victimes d'un AVC
XXX 178	De gestion de risques	XXX 220	De médecine transfusionnelle	XXX 247	Sur l'introduction de nouvelles technologies ou la révision des pratiques
XXX 179	De la vigilance et de la qualité du C.A.	XXX 221	De radioprotection	XXX 248	Autres
XXX 180	De pharmacologie (max. 20 h/an et 3,5 h/jr)	XXX 222	De réanimation	XXX 274	Des utilisateurs du registre de cancérologie
XXX 181	De résidents	XXX 223	De révision continue du processus de gestion de l'urgence	Comité de concertation/coordination des équipes dédiées à un siège tumoral :	
XXX 182	De révision	XXX 224	De surveillance de l'utilisation des antibiotiques	XXX 192	Digestif bas
XXX 183	De sélection (pour recommander DG)	XXX 225	De traumatologie	XXX 193	Digestif haut
XXX 184	De vérification du C.A.	XXX 226	Des accidents/incidents	XXX 194	Glandes surrénales
XXX 185	Des usagers	XXX 227	Des approches collaboratives	XXX 195	Greffe cellules souches
XXX 186	Exécutif du CMDP (max. 45 h/an et 3,5 h/jr)	XXX 228	Des cliniques externes/médecine de jour	XXX 196	Gynécologie
XXX 187	D'attribution des bourses	XXX 229	De surveillance de l'utilisation des antibiotiques	XXX 197	Hémato
XXX 188	À la gestion des lits	XXX 230	Des plaintes	XXX 198	Hépto-biliaire
XXX 189	De coordination des maladies chroniques MPOC, insuffisance cardiaque, diabète, etc.	XXX 231	Des technologies de l'information	XXX 199	Musculo-squelettique
XXX 190	D'admission et séjour	XXX 232	Du contrôle et de prévention des infections	XXX 200	Neuro
XXX 191	D'amélioration continue de la qualité	XXX 233	Du don et de transplantation d'organes et de tissus	XXX 201	Oculaire
XXX 275	D'évaluation de la performance du programme de cancérologie	XXX 234	Du réseau de service intégré à la personne âgée	XXX 202	Peau
XXX 209	De dév. et suivi des ordonnances collectives	XXX 235	De morbidité/mortalité	XXX 203	Poumon
XXX 210	De dossiers/archives	XXX 236	Pour l'achat d'équipements médicaux spécialisés	XXX 204	Sein
XXX 211	Comité de gestion centrale des rendez-vous	XXX 237	Comité pour le dév. de protocole de soins et des procédures	XXX 205	Système digestif
XXX 212	De gestion de la douleur chronique	XXX 238	Pour les victimes d'amputation traumatique nécessitant une revascularisation microchirurgicale d'urgence	XXX 206	Tête et cou
XXX 213	De gestion des soins intensifs: admissions, équipements, durée de séjour, etc.	XXX 239	Pour les victimes de blessure médullaire	XXX 207	Thyroïde
XXX 170	De gestion des soins palliatifs	XXX 240	Pour les victimes de brûlures graves	XXX 208	Uro-génitaux

Tarif horaire			
Réunions		Activités d'enseignement	
250 XXX	Rémunération à l'acte	252 XXX	Rémunération à l'acte
251 XXX	Rémunération mixte	253 XXX	Rémunération mixte
XXX 171	Réunions de département (max. 20h/année)	XXX 249	La dispensation de cours ou d'exposés aux étudiants, résidents, médecins ou autres professionnels de la santé, excluant toutefois les cours répertoriés par l'université.
XXX 172	Réunions de programmes clientèles (max. 20h/année)	XXX 250	L'enseignement aux étudiants en médecine sous la forme d'apprentissage par raisonnement clinique.
XXX 173	Réunions de services (max. 20h/année)	XXX 251	L'enseignement par simulation aux étudiants, résidents ou médecins.
		XXX 252	L'évaluation des étudiants ou résidents selon le mode d'examen clinique objectif structuré ou selon toute autre forme d'évaluation qui nécessite la présence active d'un médecin spécialiste, excluant l'évaluation en cours ou en fin de stage.
		XXX 253	La réunion académique, laquelle désigne la réunion à laquelle assistent plusieurs médecins d'une ou de diverses spécialités et au cours de laquelle un sujet médical ou académique d'intérêt est abordé dans le cadre d'une présentation formelle effectuée par une personne possédant une expertise en la matière. (max. 25h/année)
		XXX 254	Le club de lecture, lequel désigne la réunion à laquelle participent plusieurs médecins d'une ou de diverses spécialités et au cours de laquelle un article publié sur un sujet médical ou académique d'intérêt est abordé. Tout en permettant aux médecins de parfaire leurs connaissances sur le sujet abordé, leur participation active favorise la discussion et la critique des conclusions des auteurs sur le sujet. (max. 15h/année)

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.